

nous adoptons cette attitude, nous épuiserons la source des employeurs et il n'y aura plus beaucoup de patrons pour lesquels les gens pourront travailler, si ce n'est l'État.

Pour ce qui est du troisième argument invoqué contre l'attitude que nous avons adoptée,—savoir qu'il faudrait que les intéressés appartiennent à une société comme le barreau, l'association des dentistes ou des médecins,—je soutiens que cet argument ne vaut pas non plus. Je suis certain que si on soumettait une proposition de ce genre aux compagnies d'assurances, exploitées par l'entreprise libre, leur service d'assurance collective serait certes en mesure de fournir de l'assurance à n'importe quel employeur qui voudrait participer à un projet de cette nature.

Selon nous, il s'agit d'élaborer une proposition à l'intention d'un groupe de gens qui ont besoin d'aide pour assurer la sécurité de leurs vieux jours. C'est un des principes fondamentaux sur lesquels nous nous appuyons, savoir que s'il est le moins possible, c'est le particulier lui-même qui devrait pourvoir à la sécurité de sa vieillesse.

Et nous nous efforçons, au moyen de diverses mesures gouvernementales, de combler l'écart pour ceux qui ne peuvent satisfaire eux-mêmes à tous leurs besoins. Cela étant, le gouvernement en place, ou tout autre gouvernement, devrait prendre des mesures concrètes pour que toutes nos catégories de citoyens soient en mesure d'assurer leurs vieux jours. Sans revenir sur les arguments invoqués antérieurement au sujet de cette question, comme l'a dit le ministre, les remarques que j'ai formulées aujourd'hui font écho à d'autres que nous avons entendues de la bouche des députés de St. Paul's, d'Eglinton et de Greenwood.

Alors que le ministre commence sa deuxième année à son poste actuel, je le prierai de songer à ce groupe de citoyens sans lesquels le Canada n'occuperait pas la position qu'il occupe aujourd'hui.

M. Winch: Nous avons tous écouté avec intérêt, j'en suis sûr, l'exposé de 40 minutes qu'a fait l'honorable député de Lethbridge sur les théories monétaires. Il a consacré 95 p. 100 de ses 40 minutes à l'étude des programmes monétaires et financiers et aux théories relatives à la monnaie et au crédit. A notre titre de membres de la Chambre des communes et surtout de députés des banquettes arrières de l'opposition, nous savons tous gré au ministre des Finances de sa courtoisie et de son indulgence, car il n'a aucunement interrompu l'honorable député. Dans les circonstances, j'espère que le ministre des Finances me permettra aussi de

[M. Hamilton (York-Ouest).]

discuter pendant quelques minutes, d'une façon pratique, la politique financière qui ne peut que relever de sa direction et l'aspect pratique des programmes financiers qu'il nous a été impossible de discuter jusqu'ici.

En sa qualité de ministre des Finances, je suis certain qu'il lui plairait d'exposer à la Chambre des communes et à la population du Canada les mesures qu'il entend proposer au Gouvernement à la lumière de ce qui s'est produit en Grande-Bretagne cette semaine. Le Canada est une nation exportatrice. Le commerce dépend des exportations, mais, étant donné que le commerce du Canada n'est pas sur une base de réciprocité, mais sur une base financière, la situation qui a surgi en ces deux derniers jours est de la plus grande importance.

C'est le ministre des Finances qui peut nous assurer, au Canada, les directives les plus sûres. Tant que cette situation existera en Grande-Bretagne, le ministre des Finances sera plus que tout autre responsable de l'économie du Canada.

Comme le ministre le sait sans doute, la Bourse de Londres a connu lundi ce que l'on appelle un "lundi noir". Nous sommes tous au courant des décrets rendus par le chancelier de l'Échiquier, M. R. A. Butler, à Londres, lundi dernier. Ses décrets veulent dire tout simplement que les bénéfiques inflationnistes, en Grande-Bretagne, seront assujétis à une réglementation. Si nous nous en remettons aux nouvelles émanant de Londres et parues dans les journaux, la Grande-Bretagne, à cause de sa prospérité actuelle, doit stabiliser sa situation financière. Cela veut dire qu'il faut encore abaisser le chiffre des importations par rapport à celui des exportations. Autrement dit, la Grande-Bretagne, pour vivre, doit exporter davantage et abaisser sa consommation si elle veut que la livre sterling demeure forte. La déclaration de M. Butler veut dire, en fait, que la Grande-Bretagne doit abaisser son niveau d'existence. Comme le Canada dépend dans une large mesure de ses exportations en Grande-Bretagne, je voudrais poser une question précise au ministre, car j'estime qu'il s'agit, de fait, de la politique financière nationale, politique qui relève du ministre des Finances.

Le Gouvernement du Canada se portera-t-il, du moins dans une certaine mesure, à la rescousse de la Grande-Bretagne en expédiant là-bas des produits et des denrées canadiennes que nous avons en surabondance en ce moment, en échange de notes de crédit en livres sterling, afin d'aider la Grande-Bretagne à traverser cette période de déflation temporaire? J'ai pleine confiance dans la Grande-Bretagne et c'est pourquoi j'es-